



Dès cette rentrée, les inscriptions pour les accueils de loisirs se feront avec des périodes différentes des années précédentes. Informez-vous des changements pour ne rien rater.



À partir de la rentrée 2026, **les périodes d'inscriptions aux accueils de loisirs sont modifiées.**

Pour les congés de la **Toussaint et de Noël**, les inscriptions se feront du **1er au 15 septembre**.
Pour les congés de **février et de printemps**, du **1er au 15 décembre**, et pour les congés d'été, du **1er au 15 avril**.

Retrouvez l'ensemble des informations : dates d'inscriptions, dates de vacances scolaires et date d'annulation sans facturation dans le document ci-dessous.

[Vacances scolaires - Le calendrier \[1\]](#)

À chaque période de vacances scolaires, votre enfant peut être accueilli dans les centres de loisirs proposés par regroupement.

Les inscriptions se font soit par formulaire (disponible sur le site de la Ville et à l'Accueil Citoyens selon le délai indiqué ci-dessus), soit via le [Portail Famille](#) [2]. Les enfants pourront être accueillis sur d'autres structures selon le nombre de places disponibles.

Publié le 18 août 2026

URL de la source (modifié le 21/08/2026 - 10:10): <https://www.pontault-combault.fr/actualites-0/accueils-de-loisirs-periodes-dinscription-modifiees>

Liens

- [1] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/calendrier_vacances_scolaires_2026-27_copie_2.pdf
- [2] <https://pontault-combault.accueil-famille.fr/maelisportail/>